

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur FROGER Alain, Maire.

Date de convocation : 18 janvier 2018	Nombre de conseillers en exercice : 15
Date d'affichage : 25 Janvier 2018	Nombre de conseillers présents : 12
	Nombre de conseillers votants : 14

Présents : FROGER Alain, BETTAL Khalil, MILLET Béatrice, BAZYLEWICZ Freddy, BEDOUIN Véronique, DAUCE Didier, FAUCHEUX Brigitte, LE COZ Martine, LE FEUNTEUN Mari-Charlotte, MOREAU Géraldine, RENAUDIN Franck, POMMEREUL Gaëlle,

Absents excusés : BAUDRIER Martial a donné pouvoir à POMMEREUL Gaëlle, RIVOAL Gwénola a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte,

Absent : GUILLANEUF Nicolas,

MOREAU Géraldine a été élue secrétaire de séance.

### **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Décembre 2017**

#### **N°01-18 : CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION MEDIATHEQUE DE TYPE 3<sup>ième</sup> LIEU**

(Rapporteur FROGER Alain, Maire)

Monsieur Froger présente au Conseil Municipal le résultat de la commission d'appel d'offre concernant la maîtrise d'œuvre pour la construction de la médiathèque de type 3<sup>ième</sup> lieu. Sept candidatures ont été reçues, ces dossiers ont été analysés sur la base des critères techniques (60 points) et du critère prix (40 points).

La commission d'appel d'offre a retenu la candidature de maîtrise d'œuvre de l'Atelier Yvick RAUX domicilié à Rennes. L'estimation prévisionnelle des travaux est de 275 000€ HT, le taux de rémunération 11.45% soit un forfait de rémunération de 31 487.51€ HT concernant les missions de base + OPC + bureaux d'étude structure et fluide.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention :

- retient l'estimation financière de la proposition de l'Atelier Yvick RAUX ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

#### **N°02-18 : DECISION MODIFICATIVE ZA PLACIS DE LA TOUCHE**

(Rapporteur BETTAL Khalil, Adjoint aux finances, RH et culture)

Lors de la demande des écritures de stocks à Monsieur GAUVRIT, Trésorier de Cesson-Sévigné, ce dernier nous a signalé qu'une décision modificative devait être prise au prochain Conseil Municipal.

La décision modificative est la suivante

## **Section de fonctionnement**

### **Dépenses**

608/043 : + 965.30€

### **Recettes**

796/043 : + 965.30€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve cette décision modificative.

## **N°03-18 : INVENTAIRE COMMUNAL DES ZONES HUMIDES 2017 – SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU MEU**

(Rapporteur FROGER Alain, Maire)

Un inventaire des zones humides du territoire communal de Parthenay de Bretagne a été réalisé par le Cabinet DCI Environnement en 2017, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu, conformément à la délibération du 27 Septembre 2016.

Cet inventaire répond a un double objectif :

- Respecter les dispositions du SDAGE Loire Bretagne qui demande aux communes d'intégrer l'inventaire des zones humides aux documents d'urbanisme lors de leur élaboration ou leur révision
- Identifier, délimiter et caractériser les zones humides du territoire afin d'en analyser la répartition et les fonctionnalités.

L'inventaire des zones humides a été réalisé en concertation avec les acteurs locaux.

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 12 Décembre 2016, un groupe de travail a été constitué par la commune, et qui s'est réuni pour la première fois le 1<sup>er</sup> Juin 2017 afin de lancer la démarche d'inventaire.

Ce groupe de travail a été associé à la démarche de consultation mise en œuvre tout au long de la procédure et a validé les différentes phases de l'étude.

L'étude a été mise en consultation publique pendant un mois du 18 Septembre au 18 Octobre 2017.

Suite aux retours sur le terrain et la prise en compte des observations émises lors de la consultation publique, les membres présents du groupe de travail communal ont validé la cartographie des zones humides produites dans le cadre de cet inventaire le 15 Décembre 2017.

Les zones humides inventoriées se répartissent comme suit :

	Surface (ha)	%
31.8 - Fourrés	0,31	2,95
37.2 - Prairies humides eutrophes	5,00	<b>47,00</b>
38.1 - Pâtures mésophiles	2,70	<b>25,39</b>
44.1 - Formations riveraines de Saules	0,04	0,35
44.9 - Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais	0,53	4,99
81.2 - Prairies humides améliorées	1,56	<b>14,68</b>
82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés	0,03	0,30
83.32 - Plantations d'arbres feuillus	0,14	1,34
83.321 - Plantations de Peupliers	0,16	1,49
85.3 - Jardins	0,16	1,52
<b>TOTAL</b>	10,64	100,00

Ainsi, les zones humides répertoriées lors de cet inventaire recouvrent une superficie totale de 10.64ha (hors plan d'eau et mares).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide l'inventaire des zones humides réalisé sur la commune conformément à la méthodologie définie par la Commission Locale de l'Eau du Sage Vilaine,
- S'engage à ce que les zones humides inventoriées soient intégrées dans le document d'urbanisme de la commune conformément aux dispositions du SDAGE Loire Bretagne.
  - Le document d'urbanisme reprendra au sein de ses annexes les éléments cartographiques produits lors de l'inventaire des zones humides et prendra en compte leur protection dans ces orientations et/ou règlement.
  - Ces zones humides seront classées, dans le PLU, en zones naturelles N, NP ou agricoles A selon le contexte géographique des sites ;
- Une copie de la présente délibération sera transmise à l'IAV (Institut d'Aménagement de la Vilaine), structure porteuse du SAGE Vilaine.

**N°04-18 : RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE RENNES METROPOLE – ANNEE 2016**

(Rapporteur BETTAL Khalil, Adjoint aux finances, RH et culture)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport